

### Quel est le montant des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur ?

- Le montant des frais de scolarité à verser aux établissements d'enseignement supérieur varie sensiblement entre les pays de l'OCDE. Dans un tiers des pays de l'OCDE, les établissements publics demandent des frais de scolarité moyens supérieurs à 1 500 USD aux ressortissants nationaux, mais ils n'en facturent pas dans huit d'entre eux.
- Les pays où les frais de scolarité sont élevés tendent à compter parmi ceux où les entités privées (les entreprises, par exemple) contribuent le plus au financement des établissements d'enseignement supérieur.
- Dans un nombre croissant de pays de l'OCDE, les frais de scolarité sont plus élevés pour les ressortissants étrangers que pour les ressortissants nationaux.
- En moyenne, 22 % du budget public de l'enseignement supérieur est consacré au financement des aides aux étudiants, aux ménages et à d'autres entités privées.

#### Description

Cet indicateur examine la relation entre les frais de scolarité annuels, les dépenses publiques directes et indirectes d'éducation, et les aides publiques aux étudiants visant à couvrir leurs frais de subsistance. Les pouvoirs publics peuvent résoudre les questions d'accès à l'éducation et d'égalité des chances en subventionnant les frais de scolarité et en accordant des aides financières aux étudiants et à leur famille, en particulier aux étudiants issus de milieux modestes. Mais les modalités d'octroi de cette aide – sous forme de subvention, de bourse ou de prêt – sont un sujet de débat dans de nombreux pays.

#### Résultats

Les frais de scolarité varient en fonction du domaine d'études dans la moitié environ des 26 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles. La différenciation des frais de scolarité en fonction du domaine d'études ne suit pas un schéma identique entre ces pays. Elle dépend essentiellement du coût public du domaine d'études et de la situation sur le marché du travail.

Dans les pays de l'OCDE, les frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés subventionnés par l'État ne sont en général que légèrement plus élevés pour les formations délivrant au minimum un deuxième diplôme que pour les formations délivrant un premier diplôme. Échappent à ce constat l'Australie, le Chili et le Royaume-Uni.

Dans les pays de l'OCDE où les étudiants doivent s'acquitter de frais de scolarité, mais peuvent prétendre à des aides publiques d'un montant élevé, les taux d'accès à l'enseignement de niveau universitaire ne sont pas inférieurs à la moyenne. Dans certains des pays où les frais de scolarité sont nuls, les taux élevés d'accès à l'enseignement supérieur s'expliquent non seulement par l'absence de frais de scolarité, mais également par le système très développé d'aide financière aux étudiants.

Les systèmes d'aide financière qui allient des prêts d'études à rembourser en fonction des revenus et des bourses sous condition de ressources permettent de répartir le coût de l'enseignement supérieur entre les pouvoirs publics et les étudiants et, dans le même temps, d'en améliorer l'accès et l'équité.

#### Tendances

La question des frais de scolarité est toujours au cœur de nombreux débats et au cours des dernières décennies les pays de l'OCDE ont entrepris à ce sujet d'importantes réformes. Depuis 1995, 14 des 25 pays dont les données sont disponibles ont réformé leur système de frais de scolarité. Ces réformes sont allées de pair avec une révision du niveau d'aides publiques aux étudiants dans ces 14 pays, sauf en Islande et en République slovaque.

Depuis 2009, la réforme des systèmes de frais de scolarité et d'aide publique s'est poursuivie dans certains pays. Au Royaume-Uni, par exemple, les frais de scolarité ont doublé en 2012 dans le cadre du plan d'assainissement financier des établissements lancé par le gouvernement. En 2011, la Corée a pour sa part revu à la hausse le niveau des aides publiques auxquelles les étudiants peuvent prétendre dans le but d'améliorer l'équité et les taux d'accès à l'enseignement de niveau universitaire.

#### Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2010 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2012. Les données sur les frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement, les aides financières aux étudiants et les réformes mises en œuvre depuis 1995 proviennent d'une enquête spéciale réalisée en 2012 et se rapportent à l'année académique 2010-11. Les aides publiques aux ménages comprennent : les allocations et les bourses (non remboursables) ; les prêts d'études publics (remboursables) ; les allocations familiales ou allocations sous condition de scolarisation ; les aides publiques en espèces ou en nature expressément destinées à couvrir les frais de logement et de transport, les frais médicaux, l'achat de manuels et de fournitures scolaires et les dépenses afférentes aux activités sociales, récréatives et autres ; et les subventions destinées à financer les intérêts des prêts privés.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

#### Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2013 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B5).

Parmi les domaines couverts figurent :

- Les frais de scolarité moyens perçus par les établissements d'enseignement de niveau universitaire.
- La répartition de l'aide financière aux étudiants.
- La gouvernance des établissements d'enseignement supérieur.

#### Autres publications de l'OCDE

*Politiques et gestion de l'enseignement supérieur* (revue).

Graphique 4.9. **Frais de scolarité dans l'enseignement universitaire (2010-11)**

Ce graphique montre les frais de scolarité annuels moyens perçus par les établissements d'enseignement supérieur publics auprès des étudiants nationaux scolarisés à temps plein dans une formation de niveau universitaire.

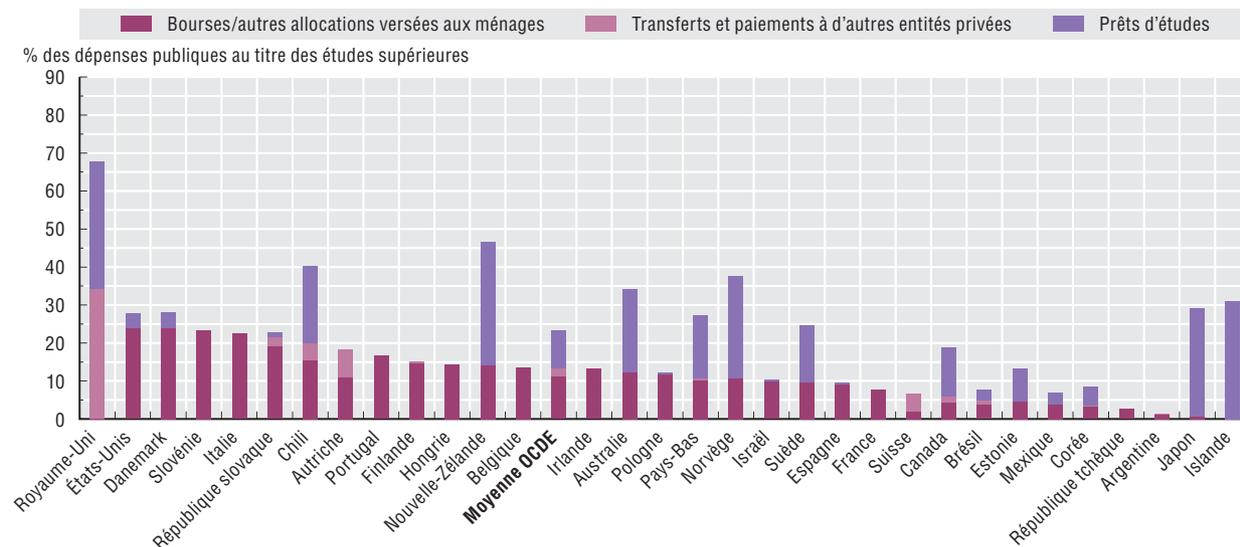
USD convertis sur la base des PPA



Source : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013*, graphique B5.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932868141>.

Graphique 4.10. **Aides publiques au titre des études supérieures, 2010**

Ce graphique montre les aides publiques au titre des études supérieures octroyées aux ménages et aux autres entités privées, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation, ventilées par type de subvention.



Source : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013*, graphique B5.4, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932868179>.



Extrait de :  
**Education at a Glance 2013**  
Highlights

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/eag\\_highlights-2013-en](https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2013-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2013), « Quel est le montant des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur ? », dans *Education at a Glance 2013 : Highlights*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eag\\_highlights-2013-21-fr](https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2013-21-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).